



EMBRUNS PÊCHE RÉGLEMENTATION BAR **Pas d'évolution jusqu'au 31 juillet 2021**

Beaucoup attendaient de nouvelles discussions à l'UE sur la réglementation bar en ce début de printemps ? C'est en tout cas ce qui était prévu. C'était sans compter sur l'enlisement de la situation avec le Brexit puisque, « *le plan d'urgence, visant à garantir les possibilités de pêche provisoires entre l'Union européenne et le Royaume-Uni jusqu'au 31 juillet 2021, entre en application dès le 1^{er} avril 2021. En conséquence, les mesures 2020 sur la pêche de loisir du bar sont prorogées jusqu'au 31 juillet 2021* », indique la FNPP, précisant que « *nous tenons à dénoncer les dysfonctionnements actuels et l'absence de prise compte de nos demandes pour 2021.* »

